

# Lettre-pétition de parlementaires sur l'OMC et l'agriculture

mercredi 14 décembre 2005, par [Parlementaires](#) (Date de rédaction antérieure : 9 décembre 2005).

Sommaire

- [Présentation](#)
- [PETITION](#)

## Présentation

La pétition est l'un des répertoires d'action collective permettant d'attirer l'attention et d'attiser les consciences à la veille de la conférence ministérielle de l'OMC du 13 décembre prochain.

Cette pétition sera adressée à l'Ambassadeur Crawford Falconer, qui préside les négociations sur l'agriculture à l'OMC.

A la date du 9 décembre 2005, la pétition a été signée par 157 parlementaires, d'Inde (48), de Norvège (33), du Pakistan (15), de Suisse (13) du Royaume-Uni (10) et du Mexique (6).

Si nous réussissons à rassembler 500 signatures de parlementaires, cette « alternative positive » à l'agriculture envisagée par l'OMC ne pourra plus être écartée. N'hésitez pas diffuser cette pétition le plus largement possible et demander à vos parlementaires de signer cette lettre ! Merci de bien vouloir adresser la liste à jour des signataires aux coordinateurs :

Devinder Sharma Inde : [dsharma del6.vsnl.net.in](mailto:dsharma.del6.vsnl.net.in)

ou Helge Christie, Norvège : [happycow online.no](http://happycow.online.no)

La liste à jour des signataires (en anglais, espagnol et français) actualisée est sur :

[www.fjellregionen.no/wto](http://www.fjellregionen.no/wto)

[www.worldfoodpolicy.org](http://www.worldfoodpolicy.org)

## PETITION

**Lettre à l'attention de M. l'Ambassadeur Crawford Falconer, Président des négociations sur l'agriculture à l'OMC, Genève**

**CHAQUE NATION DOIT AVOIR LE DROIT DE PROTEGER SON AGRICULTURE**

Le droit à l'alimentation est un droit fondamental. Par conséquent, les produits alimentaires ne devraient pas être considérés comme de simples marchandises. Près de 90 % des produits agricoles dans le monde sont consommés là où ils sont cultivés et sont ainsi exclus du commerce international.

Seuls 10 % des produits agricoles sont donc l'objet d'échanges internationaux. Les règles du commerce international appliquées aux produits agricoles ne devraient dès lors concerner que les 10 % des produits qui transitent sur le marché mondial et non les 90 % consommés dans l'enceinte domestique.

Aussi, nous proposons que les accords commerciaux soient fondés sur :

**Un principe :**

Chaque nation a le droit et l'obligation de produire les denrées alimentaires de base pour sa propre population et de revendiquer une souveraineté alimentaire. Toutes les efforts doivent être poursuivis pour réduire la pauvreté et éliminer la faim.

**Des mesures :**

1. Rétablir les mesures de protection à l'importation par des restrictions quantitatives sur les importations ou par des droits de douane. Cette politique pourra s'avérer d'autant plus efficace qu'elle permettra aux pays de protéger des produits spéciaux stratégiques et tenir lieu de mécanisme de sauvegarde spécial pour protéger le niveau de vie en milieu rural.
2. Protéger les revenus paysans par des soutiens aux produits consommés sur les marchés domestiques, en excluant les soutiens aux produits à destination du marché mondial (qui ont pour fonction directe ou cachée de vendre les produits alimentaires au dessous de leurs coûts de production)
3. Les subventions à l'exportation, les crédits à l'exportation et les programmes d'assurance doivent être éliminés. Il y a nécessité de mettre en œuvre un système de régulation des marchés et de gestion de l'offre qui mette un terme au dumping.